



CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS

J'ai été élu Conseiller départemental des collégiens de la Haute-Garonne et je représente officiellement les élèves de mon collège. Ce mandat me confère des droits mais aussi un certain nombre de devoirs.

Je m'engage à :

Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance :

- Ecouter mes interlocuteurs avec attention, sans les interrompre,
- Demander à prendre la parole, être poli et défendre mes idées avec courtoisie,
- Ne pas perturber les séances et réunions de travail,
- Ne pas utiliser mon téléphone portable ou MP3 pendant les séances et commissions,
- Ne pas fumer, boire ou manger durant les séances de travail,
- Ne pas quitter les réunions du Conseil départemental des collégiens sans autorisation,
- Respecter les personnes et les équipements mis à disposition dans le cadre du Conseil départemental des collégiens,
- Respecter les consignes de sécurité pendant les transports et dans les locaux.

Assumer pleinement mes fonctions et respecter mes engagements :

- Contribuer activement à la réussite de l'action collective des Conseillers départementaux des collégiens par ma réflexion et mon travail,
- Participer assidûment aux séances plénières et aux commissions, tout au long de mon mandat,
- M'intéresser à la vie publique, à celle de mon collège et de mon département,
- Etre à l'écoute des préoccupations de mes camarades, faire remonter leurs attentes,
- Etre le porte parole de tous les élèves de mon collège, même si leurs idées sont différentes des miennes,
- Travailler et entretenir des relations régulières et constructives avec mon binôme dans le collège,
- Informer régulièrement les autres élèves de mon collège de l'action du Conseil départemental des collégiens et de l'avancée des projets,
- Servir l'intérêt des collégiens de mon département,
- Connaître et respecter les institutions et leur fonctionnement,
- Prévenir en cas d'absence l'adulte référent et les Services du Conseil départemental,
- Travailler régulièrement en lien avec l'adulte référent désigné dans mon établissement et les animateurs du Conseil départemental des collégiens,
- Faire appel, chaque fois que c'est nécessaire, aux conseils de l'adulte référent et de l'équipe d'animation du Conseil départemental des collégiens.

Respecter les règles de fonctionnement :

- Respecter le règlement intérieur du Conseil départemental des collégiens de la Haute-Garonne,
- Respecter les dispositions de la présente Charte.

Nom du Conseiller départemental des collégiens :

À, le / / 2016

Signature :

(précédée de la mention « vu et pris connaissance »)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS

ON DEVIENT CITOYEN !

LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

